



34, rue de la Fédération  
75015 Paris

Tel. : +33 (0)1 56 77 33 00  
Fax : +33 (0)1 56 77 33 95

[www.tocquevillefinance.fr](http://www.tocquevillefinance.fr)

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

---

**Destinataires :**

**Affiliés EUROCLEAR**

**Services OST - OPCVM & Marketing - Publicité**

**Objet :**

**MODIFICATIONS du FCP TOCQUEVILLE VALUE AMÉRIQUE**

**Part P : FR0010547059**

**Part I : FR0010600221**

**Part S : FR0013245412**

---

Mesdames, Messieurs,

TOCQUEVILLE FINANCE vous informe des changements apportés au FCP TOCQUEVILLE VALUE AMÉRIQUE dont les détails sont présentés dans la lettre d'information de TOCQUEVILLE FINANCE, ci-jointe, à destination des porteurs de parts.

Ces changements, qui n'ont pas requis l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, entreront en vigueur le 14 décembre 2020.

Nous vous remercions de bien vouloir informer, dans les plus brefs délais, vos clients et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

TOCQUEVILLE FINANCE

[juridique@labanquepostale-am.fr](mailto:juridique@labanquepostale-am.fr)



34, rue de la Fédération  
75015 Paris

Tel. : +33 (0)1 56 77 33 00  
Fax : +33 (0)1 56 77 33 95

[www.tocquevillefinance.fr](http://www.tocquevillefinance.fr)

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

**LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS DU FCP TOCQUEVILLE VALUE AMÉRIQUE  
(Part P : FR0010547059 ; Part I : FR0010600221 ; Part S : FR0013245412)**

**Objet : Prise en compte de critères extra-financiers dans la gestion  
du FCP TOCQUEVILLE VALUE AMÉRIQUE**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du FCP TOCQUEVILLE VALUE AMÉRIQUE (ci-après, le « FCP ») géré par la société de gestion Tocqueville Finance, agréée par l'AMF sous le n° GP-91012, en qualité de société de gestion de portefeuille. La gestion financière du FCP a été intégralement déléguée à Anchor Capital Advisors LLC (ci-après, le « Délégué de Gestion Financière »).

Afin que tous vos investissements prennent non seulement en compte la performance financière potentielle mais également le niveau de responsabilité sociétale des émetteurs investis dans le portefeuille, Tocqueville Finance a fait le choix de modifier la stratégie d'investissement du FCP.

Le FCP adoptera ainsi une gestion intégrant des critères d'investissement socialement responsable (ISR) dans la sélection de valeurs. L'ISR correspond au fait de prendre en compte, en plus de l'analyse financière, des critères extra financiers (environnement, social, gouvernance) de manière systématique et contraignante dans les décisions d'investissements.

## **1. L'opération**

En complément de l'expertise interne de ses gérants, l'analyse du Délégué de Gestion Financière va désormais se fonder sur de la recherche externe dans le but de prendre en compte les trois critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (dit « critères ESG ») dans l'analyse et la sélection des titres en portefeuille.

Le Délégué de Gestion Financière a ainsi retenu une méthode claire et exigeante reposant sur l'intégration systématique et mesurable de l'analyse extra-financière dans les investissements.

Cette modification de la stratégie d'investissement (résultant du changement de la méthode de sélection des titres) n'a pas nécessité d'agrément par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces modifications s'effectueront de manière automatique le 14 décembre 2020, sans intervention de votre part, et sans aucun frais.

## 2. Les conséquences entraînées par ces modifications

La méthode de sélection des titres du FCP est modifiée pour intégrer des critères ISR à la sélection de valeurs. L'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du FCP sont modifiés en conséquence.

À cette occasion, le FCP change de dénomination pour : **TOCQUEVILLE VALUE AMÉRIQUE ISR**

Cette modification n'impacte pas le profil risque rendement du FCP.

- Le profil de risque :

Modification du profil rendement / risque : NON

Augmentation du profil rendement / risque : NON

Les frais de votre placement demeurent inchangés.

- Augmentation des frais : NON

Vous trouverez, en annexe, un tableau comparatif de l'ensemble des éléments modifiés.

## 3. Les éléments importants à ne pas oublier pour l'investisseur

Le prospectus du FCP a été modifié pour intégrer la prise en compte de critères extra-financiers dans la gestion du FCP. Nous vous rappelons la nécessité et l'importance d'en prendre connaissance.

Vous trouverez la totalité de ces informations dans le nouveau Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (ci-après, le « **DICI** ») du FCP.

Vous pouvez demander à obtenir le DICI et le prospectus du FCP sur le site internet de la société de gestion (<https://www.tocquevillefinance.fr/fr>) ou auprès de Tocqueville Finance (34, rue de la Fédération - 75015 Paris). Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine.

Chaque situation doit être analysée spécifiquement, nous vous invitons à rencontrer votre conseiller afin d'étudier ensemble les solutions les mieux adaptées à vos besoins ou pour tout complément d'information.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre sincère considération.

Tocqueville Finance

	<b>TOCQUEVILLE VALUE AMÉRIQUE avant le 14 décembre 2020</b>	<b>TOCQUEVILLE VALUE AMÉRIQUE ISR à partir du 14 décembre 2020</b>
<b>Dénomination</b>	Tocqueville Value Amérique	Tocqueville Value Amérique <i>ISR</i>
<b>Objectif de gestion</b>	L'objectif du FCP est de mener une politique d'investissement active sur les marchés d'actions d'Amérique du Nord afin de chercher à bénéficier de la croissance des économies de la zone.	L'objectif du FCP est de mener une politique d'investissement active sur les marchés d'actions d'Amérique du Nord <i>tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable</i> afin de chercher à bénéficier de la croissance des économies de la zone.
<b>Stratégie utilisée</b>	<p>Le FCP peut intervenir sur tous les marchés d'actions internationaux, majoritairement nord-américaines (USA, Canada) en orientant plus particulièrement la recherche vers des actions de sociétés délaissées et/ou sous évaluées par le marché, ou présentant un caractère défensif par le dividende versé de façon régulière et pérenne et/ou la réalité de leurs actifs et la qualité du bilan.</p> <p>La recherche et la sélection de valeurs pour le FCP Tocqueville Value Amérique s'appuient sur une recherche financière particulièrement développée en interne chez Anchor Capital Advisors L.L.C. Cette méthode de gestion repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier qu'elles revêtent à l'issue du travail de recherche effectué en interne par les équipes concernées chez Anchor Capital Advisors L.L.C., mentionné ci-dessus.</p> <p>Le FCP pourra par ailleurs investir dans des « American Deposit Receipts » (ADR) dans la limite de 10 % maximum de son actif net.</p> <p>De plus, le FCP pourra détenir des produits obligataires.</p> <p>Les parts du fonds ne sont pas couvertes au risque de change.</p>	<p>Tocqueville Finance délègue intégralement la gestion financière du FCP à Anchor Capital Advisors LLC (le « <b>Déléataire de Gestion Financière</b> »).</p> <p><i>Le choix des titres se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) et la seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.</i></p> <p><i>1. L'analyse de l'univers d'investissement initial, composé de sociétés internationales, principalement nord-américaines (USA, Canada), à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), vise à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du Déléataire de Gestion Financière. L'analyse ISR du FCP est faite par le Déléataire de Gestion Financière de manière simultanée au regard des trois critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) ; elle porte sur 90 % de l'actif net, calculé sur les titres éligibles à l'analyse ISR : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics.</i></p> <p><i>Cette analyse se fonde sur de la recherche externe qui vise à anticiper les impacts, positifs et négatifs, de la prise en compte des trois critères ESG par une entreprise dans son secteur.</i></p> <p><i>Le Déléataire de Gestion Financière utilise cette recherche externe dans le but d'exclure les valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement initial.</i></p> <p><i>La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac et le charbon.</i></p> <p><i>Avec l'application de ces deux filtres (note quantitative et comité d'exclusion) l'univers d'investissement initial est épuré de 20 % de valeurs sur la base des considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues) de manière à définir l'univers d'investissement du FCP (approche dite « sélectivité »).</i></p> <p><i>2. Sur la base de cet univers réduit, le FCP peut intervenir sur tous les marchés d'actions, et pourra être exposé jusqu'à 110 % en actions de toutes capitalisations.</i></p> <p>Le FCP peut intervenir sur tous les marchés d'actions internationaux, <i>principalement</i> nord-américaines (USA, Canada) en orientant plus particulièrement la recherche vers des actions de sociétés délaissées et/ou sous évaluées par le marché, ou présentant un caractère défensif par le dividende versé de façon régulière et pérenne et/ou la réalité de leurs actifs et la qualité du bilan.</p> <p>Cette méthode de gestion repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs.</p> <p><i>Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez Anchor Capital Advisors L.L.C.</i></p> <p><i>Le Déléataire de Gestion Financière, qui prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>le critère « Environnement », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : les émissions de CO2 et leur réduction avec un focus important sur les entreprises avec une faible intensité capitalistique, l'intensité de prélèvement d'eau etc., etc.</i></li> <li>▪ <i>le critère « Social », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : le rôle des femmes employées, la sécurité des travailleurs (taux d'accident par employés), la rotation des salariés etc.</i></li> <li>▪ <i>le critère « Gouvernance », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : l'engagement effectif des administrateurs et du management, l'indépendance du conseil d'administration et sa rémunération à long terme, etc.</i></li> </ul>

<b>Techniques et instruments utilisés : OPCVM et FIA</b>	<p>Le FCP peut investir dans des fonds de la Société de Gestion ou d'une société liée.</p>	<p>Le FCP peut investir dans des fonds de la Société de Gestion ou d'une société liée. <i>S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le Délégué de Gestion Financière privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.</i></p>
<b>Information d'ordre commercial</b>	<p>La Société de Gestion n'a pas pris pour le FCP d'engagement sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cependant, les gérants de portefeuille de la Société de Gestion ont mis en place un système d'évaluation ESG ex-post des valeurs détenues en portefeuille qui permet d'établir une notation interne des émetteurs. Pour toute information complémentaire, se reporter à la page internet suivante : <a href="https://www.tocquevillefinance.fr/fr/qui-sommes-nous/reglementaire">https://www.tocquevillefinance.fr/fr/qui-sommes-nous/reglementaire</a>.</p>	<p><i>Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) ainsi que le rapport sur l'article 173 de la loi sur la transition énergétique et le code de transparence se trouvent sur le site de la Société de Gestion (<a href="https://www.tocquevillefinance.fr/fr/qui-sommes-nous/reglementaire">https://www.tocquevillefinance.fr/fr/qui-sommes-nous/reglementaire</a>).</i></p>